

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

POUVOIRS : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A MATOUGUI

N° 26/05/04

Objet : Désignation des représentants au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Travail Et Culture (EPCC TEC)

L'adjoint à la Culture, Claude RULLIERE, expose que lors de la désignation des représentants qui est intervenue lors du conseil municipal du 2 avril 2026, la parité prévue dans les statuts de l'EPCC TEC n'a pas été respectée.

Il propose de procéder à une nouvelle désignation et il propose de désigner les représentants suivants :

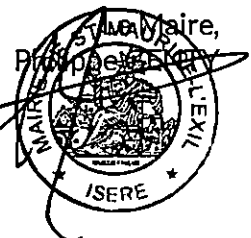
Titulaires : Claude RULLIERE, Sandrine STARZYNSKI, Francis ROUCAUTE, Sylvie ABMESELELEME, Denis VIALLET

Suppléants : Louis CORRADINI, Valérie BILLET, Christophe FERNANDEZ, Myrtille JOYET, Inès MATOUGUI

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de désigner les représentants tel que proposé ci-dessus et d'annuler la délibération prise le 2 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 21 mai 2026



Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 27/05/2026.
Et de la notification ou publication
du 27/05/2026